

# DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU DISPOSITIF FRANÇAIS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

## BILAN ET PERSPECTIVES

**Patrick Jolivet**

*Administrateur du réseau OREE*

*Manager Reporting & Etudes, Utopies*

[jolivet@utopies.com](mailto:jolivet@utopies.com)

**Camille Saint Jean**

*Chargée de mission Reporting RSE et Economie circulaire*

[Saint-jean@oree.org](mailto:Saint-jean@oree.org)

*1er décembre 2014 – Plateforme nationale RSE*



DEUXIÈME ANNÉE  
D'APPLICATION DU  
DISPOSITIF FRANÇAIS DE  
REPORTING EXTRA-  
FINANCIER

*Bilan et perspectives*

Rapport réalisé avec le soutien du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



# PUBLICATION DE LA 2<sup>ÈME</sup> ÉTUDE ORÉE

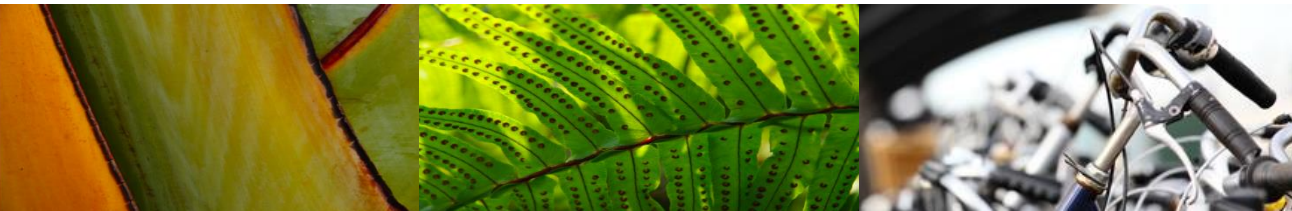
**Gwenaëlle Sevin,  
Camille Saint Jean,**  
ORÉE

Sous la direction de  
**Patrick Jolivet,**  
administrateur,  
président du groupe de travail  
Reporting et Affichage Environnemental



# PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE : MÉTHODE

- **Qui est concerné par l'article 225 en 2013 ?**
  - Entreprises cotées
  - Entreprises non cotées (SA, SCA, SE)
    - Total du bilan ou montant net du CA > 400 millions d'euros
    - Nombre de salariés > 2000
- **Echantillon retenu pour l'étude :**
  - 15 premières capitalisations du CAC 40 (contre 20 en 2013)
  - 15 dernières capitalisations du SBF 120 (contre 20 en 2013)
  - 20 entreprises non cotées



# PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE : MÉTHODE

- **Analyse des rapports de gestion :**
  - Analyse du reporting : quelles informations sont-elles publiées ? Comment ?
  - Examen des 42 items (ou des 29 pour les non cotées) du décret qui ont été déployés en 54 items pour plus de précision.
  - Vérification des informations par un organisme tiers indépendant
- **Trois focus thématiques :**
  - Biodiversité
  - L'impact local des activités
  - L'intégration des critères RSE dans la chaîne d'approvisionnement
- **Analyse transversale:**
  - Synthèse globale des résultats
  - Principales évolutions
  - Pistes d'amélioration/préconisation sur le dispositif réglementaire actuel



# PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE : MÉTHODE

## 6 critères d'évaluation

**R Quanti**

**R Quali**

**R Quanti/Quali**

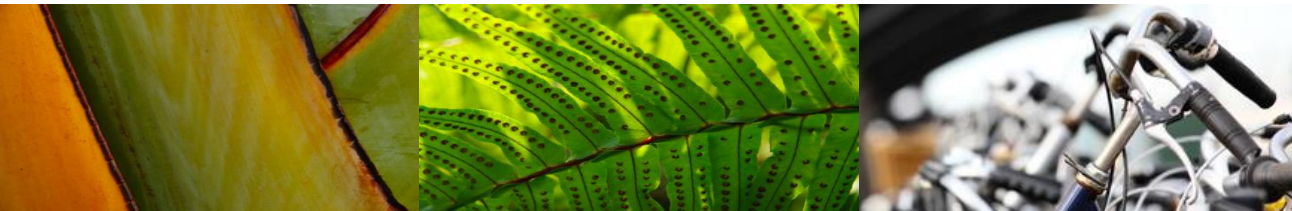
**R Partiel**

**NR**

**NR Justifié**

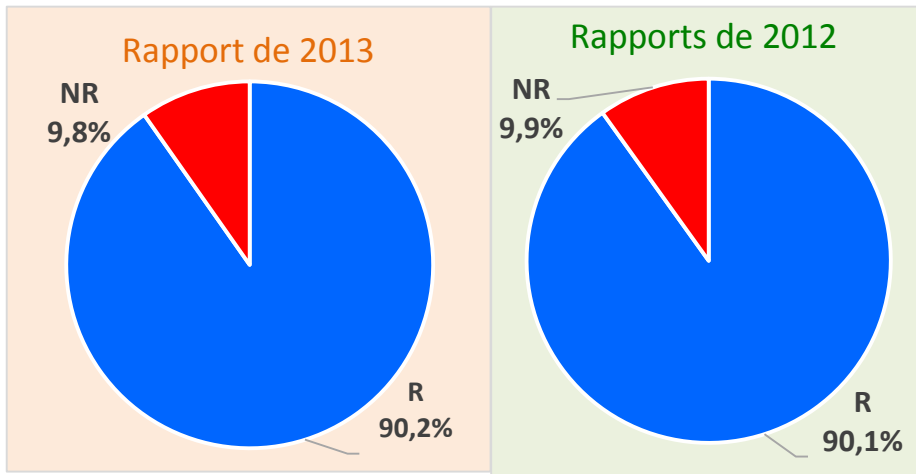


# RÉSULTATS GÉNÉRAUX

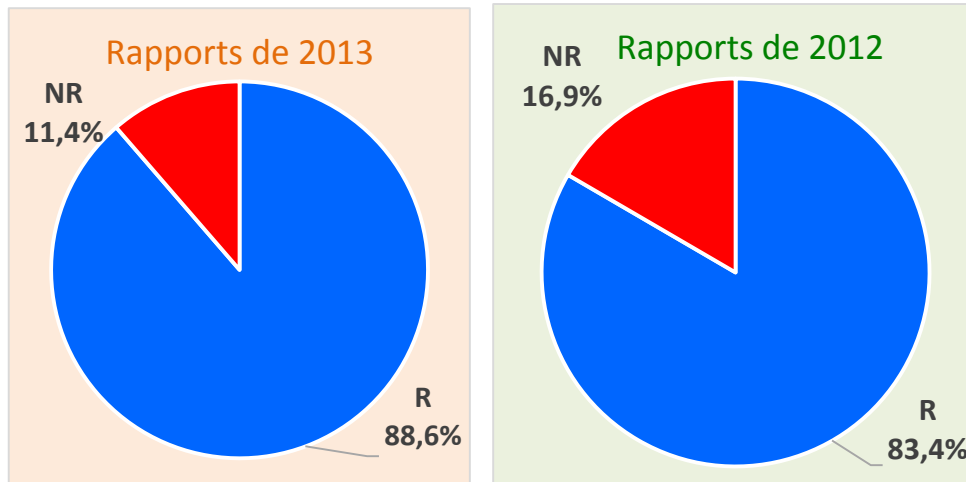


# PRINCIPAUX RÉSULTATS

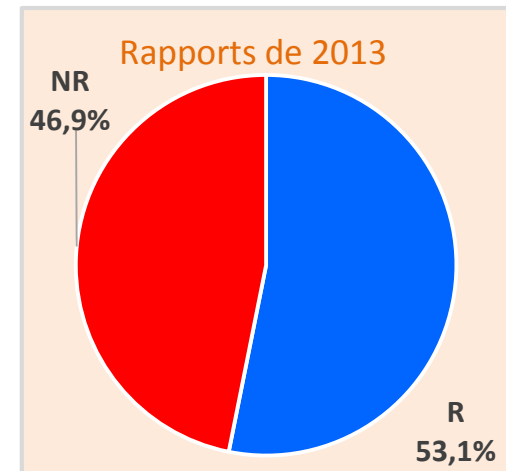
- Données du CAC 40



- Données du SBF 120



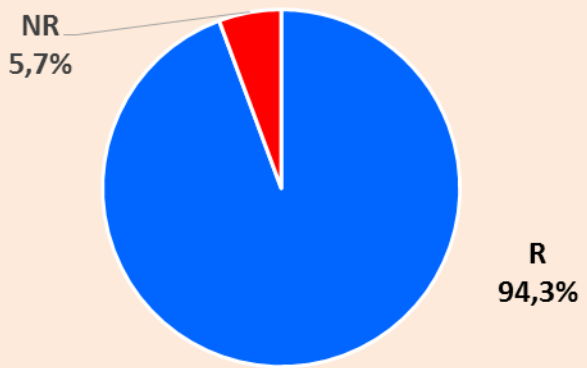
- Données des non cotées



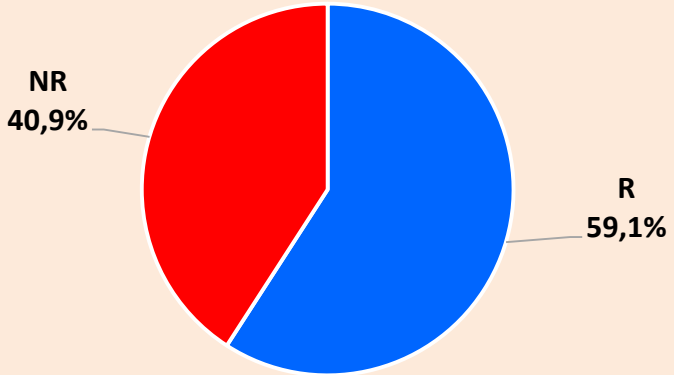
# PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Données sociales

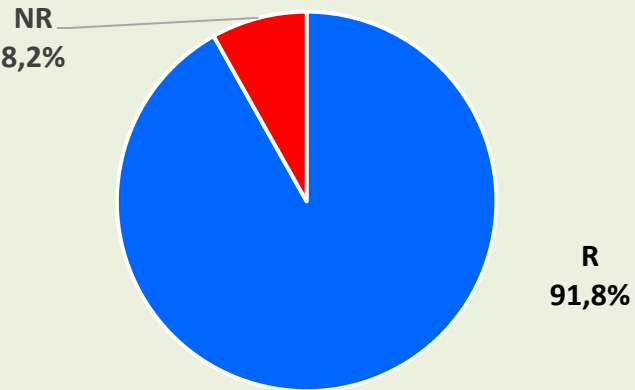
*CAC et SBF – Rapports de 2013*



*Non cotées – Rapports de 2013*



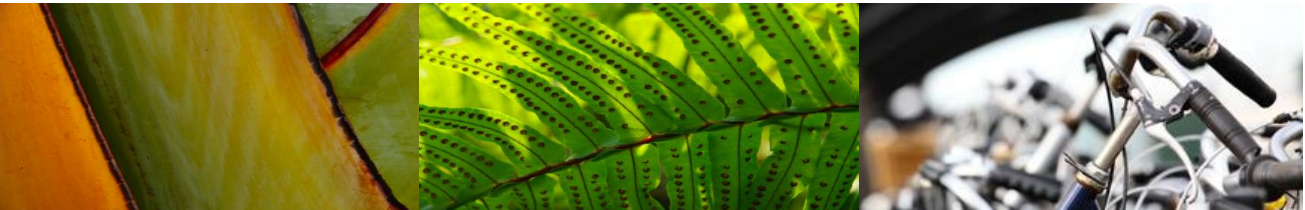
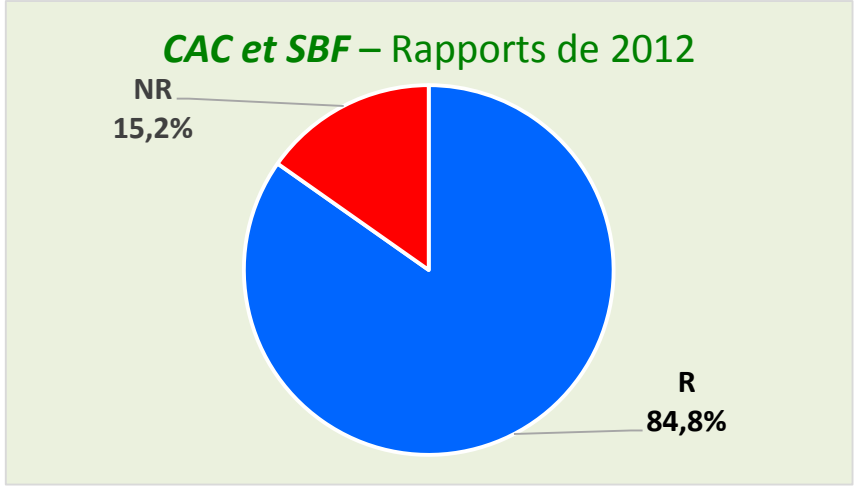
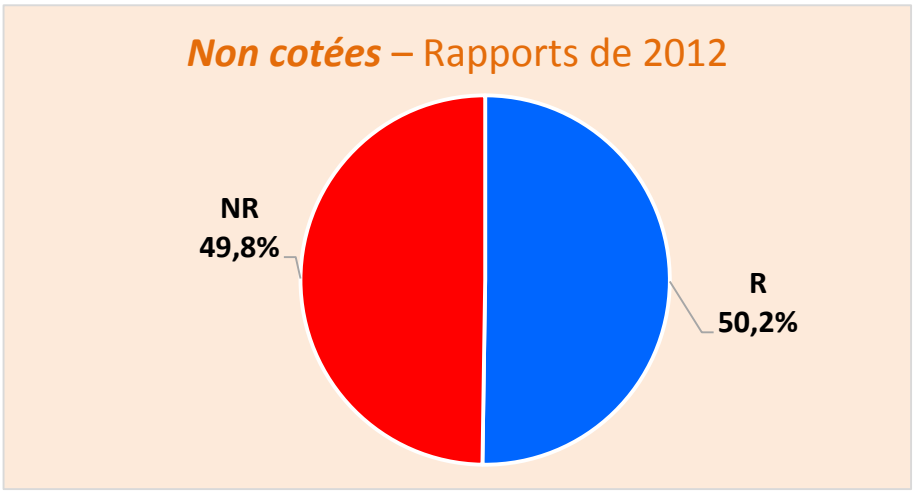
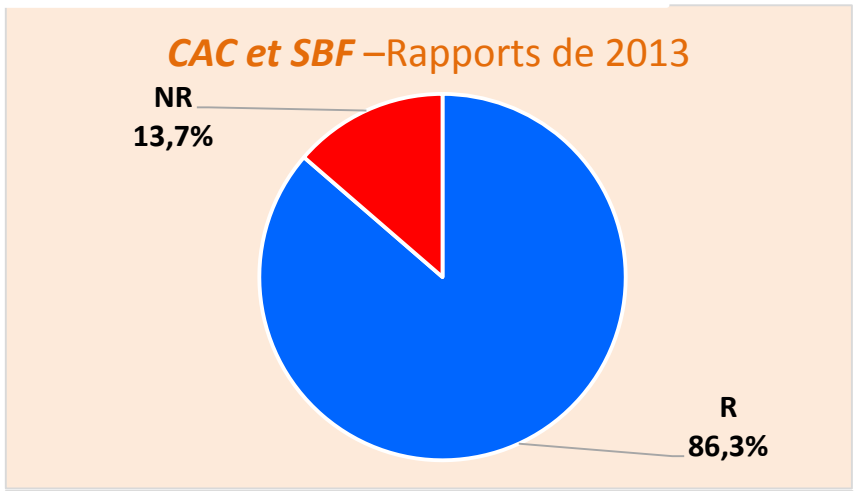
*CAC et SBF – Rapports de 2012*





# PRINCIPAUX RÉSULTATS

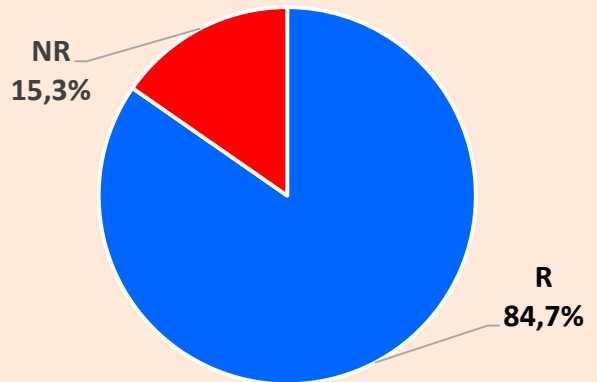
- Données environnementales



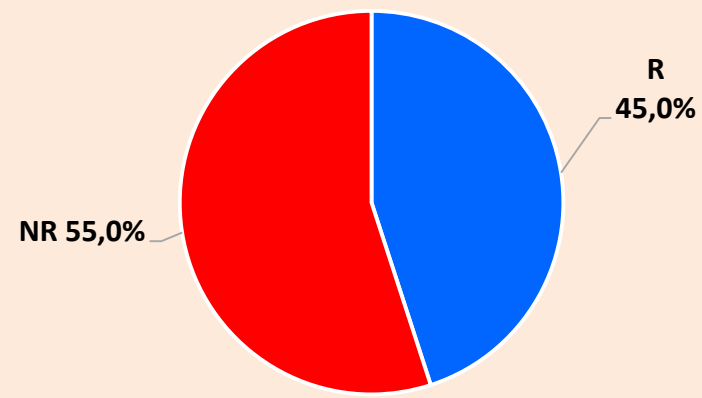
# PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Données sociétales

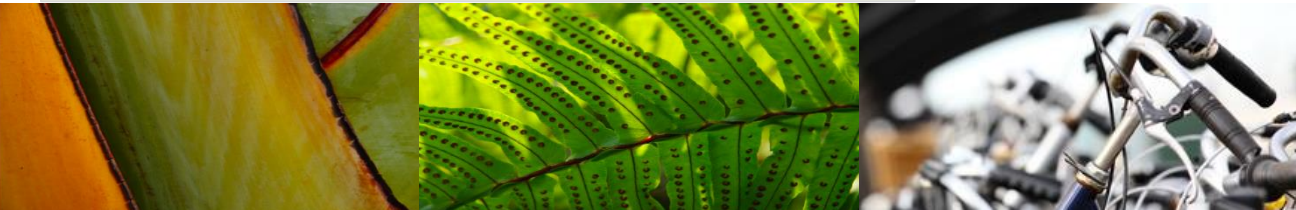
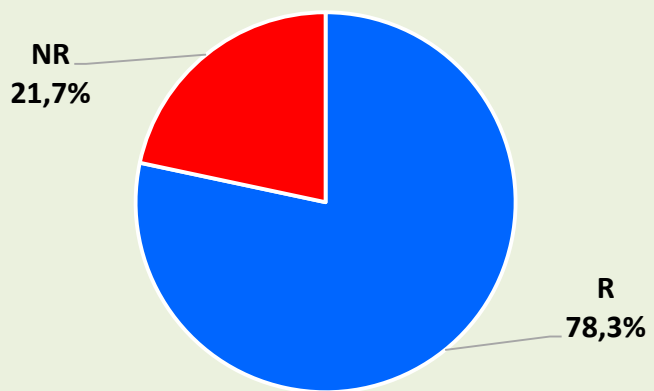
*CAC et SBF – Rapports 2013*



*Non cotées – Rapport 2013*



*CAC et SBF – Rapports 2012*



# PRINCIPAUX RÉSULTATS

- **Une amélioration générale du reporting 2013 / 2012**
  - La **qualité** des réponses apportées augmente :
    - la proportion de réponses insatisfaisantes (NR+R Partiel) passe de 24% en 2012 à 19% en 2013 (*entreprises cotées*)
    - La proportion de réponses R quanti/quali est en (légère) augmentation
  - Les **périmètres** sont mieux détaillés (73% des entreprises du SBF120 présentent une note méthodologique spécifique, vs. 55% en 2012)
  - Le recours à l'O.T.I. se généralise pour la **vérification** des données
    - 100 % du CAC 40 (dont 80% ont recours aux commissaires aux comptes)
    - 93% des entreprises du SBF 120 (65% en 2012) (dont 73% ont recours aux commissaires aux comptes)
    - 75% des entreprises non cotées (dont 55% ont recours aux commissaires aux comptes)



# PRINCIPAUX RÉSULTATS

- **Une clarification des informations (notamment sociétales) demandées est nécessaire**
- **Une pédagogie autour du dispositif est indispensable pour les entreprises non cotées**
  - 6 entreprises (sur 20) n'ont pas appliqué le dispositif
  - 56% des réponses jugées « non satisfaisantes »
  - Un reporting qui va souvent au-delà des sujets exigés
  - 8 entreprises fournissent une attestation sur la sincérité de leurs données (alors qu'elles n'y étaient pas obligées)

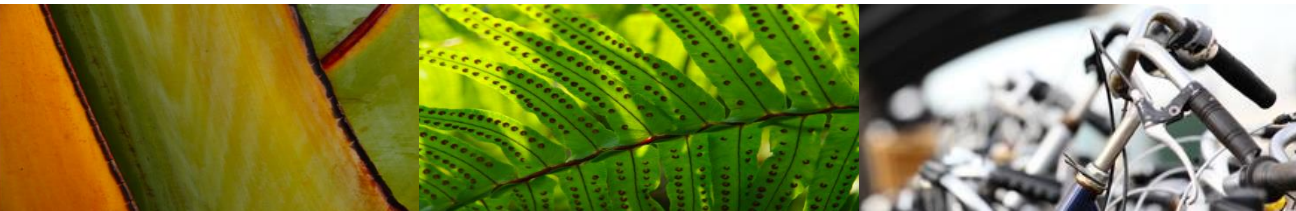


# LES ITEMS LES PLUS IMPARFAITEMENT RENSEIGNÉS

Entreprises cotées (« NR+R partiel »)			Entreprises non cotées (« NR+R partiel »)	
	2012	2013		2013
Impact sur les populations riveraines ou locales	55%	63,3%	Consommation de matières premières	85%
Evolution des rémunérations	55%	56,7%	Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	80%
Conditions du dialogue avec les parties prenantes	62,5%	53,3%	Politique de lutte contre les discriminations	80%
Importance de la sous-traitance	65%	50%	Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	80%
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	65%	50%	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	75%
Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	47,5%	50%	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	75%
Rémunération	50%	46,7%	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	70%
Impact en matière d'emploi et de développement régional	57,5	46,7%	Impact sur les populations riveraines ou locales	70%
Maladies professionnelles	45%	46,7%	Evolution des rémunérations	65%



# LA QUALITÉ DES RAPPORTS AU DELÀ DES 42 ITEMS RÉGLEMENTAIRES



# TRANSPARENCE : PERFECTIONNEMENT ET LIMITES

## L'usage du *Comply or explain* (« NR Justifié »)

Entreprises étudiées	2013	2012
CAC 40	3,2% ↓	4,7%
SBF 120	13,1% ↑	10,7%
Non cotées	3%	/

Items sociaux		Items environnementaux		Items sociétaux	
2013	2012	2013	2012	2013	2012
2,3% ↓	2,4%	16,8% ↑	15,2%	4,7% ↑	4,4%

Peu de détail des justifications : « non pertinent au regard des activités de l'entreprise »



# TRANSPARENCE : PERFECTIONNEMENT ET LIMITES

## L'absence d'information opposable

*Exemple : «XXX encourage également et soutient l'intégration de collaborateurs atteints d'un handicap. »*

- Manque de données ?
- Difficultés de synthèse ?
- Manque d'actions spécifiques mises en place ?

Items sociaux	Items environnementaux	Items sociétaux
13,2%	9,3%	16,4%





# TRANSPARENCE : PERFECTIONNEMENT ET LIMITES

## Le périmètre de consolidation : variabilité de l'information

- Inconstance des périmètres
- 3 niveaux de renseignement :
  - Publication d'une note méthodologique spécifique aux informations sociales, sociétales et environnementales
  - Compléments au niveau des items eux-mêmes en cas de variation du périmètre
  - Communication systématique, pour chaque item, du périmètre couvert (4 entreprises du CAC 40)



# POUR UNE MEILLEURE COMPARABILITÉ DES INFORMATIONS RSE

- **Dans le temps :**

- CAC 40 : renseignent quasi systématiquement leurs items avec un recul de 2 à 5 ans
- SBF 120 : communiquent leurs informations sur 2 à 3 années
- Non cotées : soumises à cette exigence légale pour la première fois. Davantage d'items non renseignés non justifiés et un recul temporel moins important pour ces entreprises (1-3 ans)

- **Dans l'espace :**

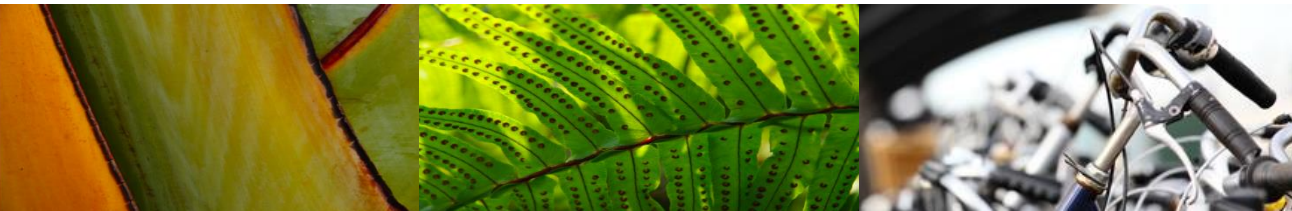
- Forte hétérogénéité entre les entreprises (y compris d'un même secteur d'activité)  
→ Diversité des interprétations et diversité sectorielle



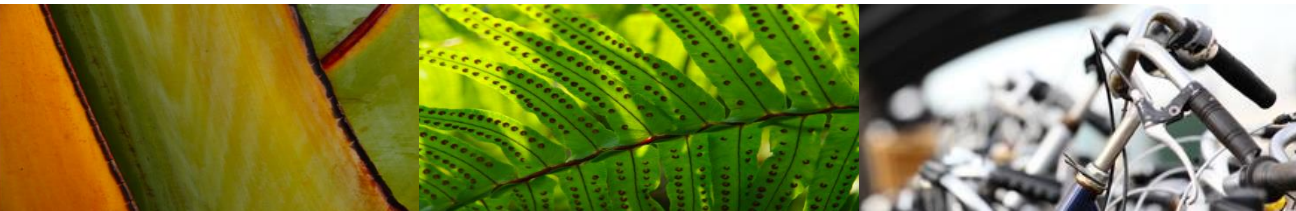
# CAS SPÉCIFIQUE DES ENTREPRISES NON COTÉES

- **Rappel : échantillon de 20 entreprises cotées (sur 60 contactées)**
- **La difficulté de transmission et d'obtention des rapports de gestion**
  - Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce ?
  - Nouvelle obligation ?
  - Avis motivé sur la sincérité ?
  - Consolidation des données par les sociétés mères ?
- **Un reporting qui va au-delà des 29 items exigés par le décret...**
  - Application extensive de la loi ?
  - Volonté de valorisation des performances ?
- **...mais qui reste imparfaitement appliqué par les entreprises non-cotées**

7 entreprises non cotées sur les 20 étudiées ont publié un rapport de gestion sans y intégrer d'information RSE (1 seule a transmis ces informations qui figurent, comme le permet le décret, dans le document de référence de la société-mère)



# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



# RECOMMANDATIONS

- Fournir des informations plus détaillées sur les items sociétaux : conditions du dialogue avec les parties prenantes, importance de la sous-traitance, actions engagées en faveur des Droits de l'Homme
- Utilisation du « comply or explain » (souvent moins utilisé dans les rapports 2013 sauf pour les entreprises du SBF 120) :
  - Réaliser un test de pertinence ou une matrice de matérialité en lien, par exemple, avec les principes de la GRI G4
  - Justifier de manière argumentée les omissions
- Réduire les informations non opposables : renseigner les items de façon plus précise en décrivant les actions menées ou soutenues par l'entreprise permettant ainsi aux parties prenantes de juger de la réalité des actions



# RECOMMANDATIONS

- Permettre la comparabilité des périmètres de consolidation (inconstance des périmètres dans le temps et dans l'espace) :
  - Renseigner de manière systématique le périmètre de consolidation des données
  - Spécifier les informations par filiales dans le cas d'une consolidation des données par la société-mère
- Permettre la comparabilité des données RSE et l'homogénéité des réponses :
  - Travailler au sein des fédérations professionnelles à la publication de guides de *reporting* sectoriels ;
  - Veiller à la cohérence des méthodes de calculs des indicateurs
  - Permettre la comparabilité dans le temps
  - S'appuyer sur des référentiels internationaux comme ceux, par exemple, de la GRI G4
- Permettre une meilleure accessibilité des rapports de gestion pour les entreprises non cotées



**MERCI DE VOTRE ATTENTION!**

